

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 19 MARS 2025**

Séance n°2 du 19 mars 2025

Délibération n°DEL2025031905

Objet : renouvellement du contrat de projet du poste de conseiller en énergie partagée

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27 dont 2 pouvoirs
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 4

Le 19 mars 2025 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 10 mars 2025, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. COMBAUD Renaud.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. TESSIER Jean-Luc) – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte – M. COMBAUD Renaud – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme SOURY Christine - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : Mme BERNARD Anne-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme SEMON Laura - M. TESSIER Jean-Luc (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de M. FORT Jean-Paul) – Mme BELGHALI Lucile - M. BCEUF Pascal – M. COLIN Bernard - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. PARNEIX Jean-Claude - M. MATHIEU Xavier – Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - M. JOBIT Jean-François – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient absents : M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET DU POSTE DE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉE

- Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à 332-26 ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu la délibération en date du 9 mars 2022 créant un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Considérant la nécessité de poursuivre les missions pour lesquelles l'agent a été recruté au PETR du Pays du Ruffécois et que Monsieur Nicolas SWIATEK donne entière satisfaction.

AR Prefecture

016-200050094-20250319-DEL2025031905-DE
Reçu le 25/03/2025

Le Président propose de renouveler son contrat pour une période de 3 ans avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB450 – l'IM400

Après délibération, le comité syndical, à 29 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ACCEPTÉ** de renouveler le contrat de travail de Monsieur Nicolas SWIATEK pour une période de 3 ans ;
- **APPROUVE** son traitement qui sera afférent au grade de technicien avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB450 – l'IM400 ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions aux financeurs publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de son contrat.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification